

Comment associer la société civile à la politique nutritionnelle ?

18 Novembre 2018

Le Comité d'orientation et de dialogue avec la société contribue à l'expression de la voix des citoyens à Santé publique France. Il s'agit de l'une des quatre instances de l'agence. Il est constitué de dix-neuf personnes issues de la société civile, femmes et hommes, de 23 à 65 ans, de tous horizons et issues de tout le territoire. Le comité apporte une vision sociétale à l'agence, dans le cadre de missions qui lui ont été confiées.

Ce comité s'organise en groupes de travail et permet à l'agence de dialoguer avec la société civile afin d'élaborer des Notes d'orientation et de dialogue (NOD) sur des sujets dont il a décidé de s'emparer. Ces notes sont transmises aux équipes de Santé publique France afin d'orienter leur travail.

En 2017, le Comité d'orientation et de dialogue avec la société (COD) a produit une première Note d'orientation et de dialogue pour l'agence Santé publique France. Elle répondait à la question : « *Comment associer la société civile à la politique nutritionnelle ?* » En 2018, le Groupe de travail nutrition du comité a produit de nouvelles propositions sur les sujets nutrition et activité physique.

Contexte

Face aux menaces que représentent la malbouffe et la sédentarité, il est essentiel de replacer la santé publique au cœur des débats sur l'alimentation et l'activité physique.

Déçu par l'absence de mesures fortes en matière de santé dans la loi sur l'agriculture et l'alimentation, perplexe face aux modalités d'organisation du futur débat public sur l'alimentation, inquiet des dérives publicitaires associant des marques alimentaires à l'activité physique, le COD demande à Santé publique France de porter une voix plus forte dans le débat sur la nutrition.

Dans cette perspective, le COD réuni le 4 octobre 2018 propose à Santé publique France de mettre en œuvre sans tarder tout ou partie des mesures ci-dessous.

PROPOSITIONS DU COMITÉ ET PROPOSITIONS D'ORIENTATION

Le COD propose à Santé publique France de mettre en œuvre les mesures suivantes :

En matière d'information

Mieux valoriser ses études sur la nutrition

Pour mieux documenter l'enjeu de santé publique et contrebalancer les arguments économiques trop souvent dominants, Santé publique France pourrait recenser et valoriser toutes les études montrant les liens entre consommation alimentaire et santé, avec des focus particuliers sur les inégalités sociales et territoriales et les enfants. Cela donnerait plus de poids à des publications intéressantes mais ponctuelles, et créerait un "effet de masse" mettant en cohérence toutes les études, anciennes et nouvelles.

Alimenter en informations les défenseurs d'une meilleure prise en compte des enjeux sanitaires

Dans la société civile, la communauté scientifique, la presse, au Parlement ou dans la fonction publique, de nombreux acteurs plaident pour une meilleure prise en compte des enjeux sanitaires autour de la nutrition. Santé publique France n'a certes pas pour mission de fédérer ces différents acteurs, mais rien ne lui interdit de les alimenter en études, analyses et arguments, via ses publications mais aussi via les réseaux sociaux, au travers d'information sponsorisées très ciblées. Cela contribuerait à créer un langage commun, audible et crédible, en faveur de la santé nutritionnelle.

Un tel effort d'information ciblée pourrait aussi être fait en direction des acteurs de la société civile travaillant auprès des publics vulnérables (grand âge, personnes précaires, migrants, etc.).

Diffuser un argumentaire pour contrer les arguments de l'industrie

Aujourd'hui, certains arguments du débat sur la nutrition relèvent soit de la caricature (contre les "ayatollahs hygiénistes") soit de la désinformation (« le Nutri Score ne sert à rien »). Dans l'esprit de la proposition précédente, un argumentaire didactique et factuel pourrait démonter un à un les arguments niant ou minorant les enjeux en termes de santé publique. Il serait utile à tous ceux qui doivent, à un moment ou à un autre, répondre aux tenants d'une régulation par le marché et de la seule responsabilisation des consommateurs.

Évaluer l'impact sanitaire des non-décisions en matière de santé

Santé publique France pourrait documenter, avec les données épidémiologiques existantes, l'impact en termes de santé publique et environnementale du refus de prendre certaines décisions. Comme cela a été fait pour le tabac, cela permettrait d'étayer l'idée que les non-décisions, souvent motivées par des arguments économiques, ont un coût sociétal non négligeable (externalités négatives).

Une telle approche permettrait par exemple de rappeler les propositions non appliquées de l'atelier 9 des Etats généraux de l'alimentation, consacré à la santé, et de démontrer que le pays gagnerait à les appliquer.

Sensibiliser la presse aux enjeux sanitaires de la politique nutritionnelle

Les journalistes sont nombreux à être sensibles et intéressés aux liens entre l'alimentation, l'activité publique et la santé, mais elle a besoin en permanence d'éléments nouveaux pour en parler. Leur fournir des éléments factuels pour défendre l'idée que la santé publique doit être au coeur de la politique alimentaire pourrait être une des priorités de Santé publique France en matière de relations presse. La forme reste à discuter : conférence(s) de presse, série de réunions thématiques, événements avec mise en avant d'initiatives locales, lettre d'information spécialisée, etc.

Organiser une session des Rencontres de Santé publique France autour des enjeux de la politique nutritionnelle

Cette session pourrait être organisée à l'occasion des prochaines rencontres, en mai 2019. Elle permettrait de montrer que les préoccupations en matière d'alimentation et d'activité physique sont largement partagées par de nombreux acteurs de la société civile, et leur donnerait de l'écho.

Mieux incarner l'engagement nutritionnel

Le mouvement du "mieux manger" manque de porte-parole emblématiques, de "parrains" ou "marraines" susceptibles de porter avec conviction un message constructif en faveur d'une meilleure alimentation ou de l'activité physique. À l'occasion de campagnes spécifique ou sur des actions au long cours, de tels ambassadeurs nutritionnels, venant de milieux différents, aideraient Santé publique France à toucher un public populaire.

Une autre piste à explorer serait la création d'une mascotte, plus facile à identifier que Santé publique France, institution certes respectable mais peu connue du grand public.

En matière de publicité et de marketing alimentaire

Mieux évaluer l'impact de la publicité et du marketing alimentaires sur les enfants (et leurs parents)

Santé publique France pourrait non seulement recenser les études déjà réalisées, mais aussi lancer une ou plusieurs nouvelles études qualitatives ou quantitatives sur la question, afin d'apporter des arguments supplémentaires au débat sur l'encadrement de la publicité et du marketing alimentaires. Une option alternative (ou complémentaire) serait d'enrichir les Baromètres de l'agence existants avec des questions sur l'impact de la publicité et du marketing alimentaires.

Organiser une concertation citoyenne sur l'encadrement de la publicité et du marketing alimentaires et/ou sur la publicité et le marketing alimentaire et le sport

Bien qu'ils soient déjà encadrés, la publicité et le marketing alimentaires continuent à valoriser des comportements nutritionnels dangereux pour la santé des enfants notamment. Par ailleurs, le sport est fréquemment utilisé comme alibi pour véhiculer une image positive des marques alimentaires. Nombreux sont ceux qui plaident, depuis longtemps et sans grand succès, pour un encadrement de la publicité et du marketing alimentaire. Organiser une telle concertation permettrait de conforter, en leur apportant une légitimité citoyenne, les tenants d'un encadrement plus rigoureux.

Développer les compétences des enfants afin qu'ils décryptent le marketing et ce afin de limiter l'impact de la publicité et du marketing alimentaires

Pour aider les enfants à développer un regard critique, Santé publique France pourrait soutenir ou réaliser des outils ludo-pédagogiques à destination des enfants (site Internet et/ou documents pédagogiques et/ou ateliers pédagogiques), et veiller à ce que le décryptage du marketing figure en bonne place dans les outils diffusés par l'Éducation nationale à l'intention des enseignants.

En matière de lutte contre la sédentarité

Organiser une concertation citoyenne sur l'activité physique

Sans entrer en concurrence frontale avec le débat public prévu sous l'égide du Conseil national de l'alimentation, cette concertation citoyenne porterait sur ce volet trop souvent négligé de la politique nutritionnelle. Elle permettrait de proposer une boîte à outils pour que l'activité physique soit mieux prise en compte dans la politique nutritionnelle.

Une proposition alternative consisterait à aider les décideurs publics, nationaux ou locaux, à organiser de telles concertations pour aiguiller leur action.

Mettre en place des indicateurs de morbi-mortalité liés à la sédentarité et à l'inactivité physique

Pour enrichir les données sur l'état de santé de la population, il serait utile de créer des indicateurs de mesure de la sédentarité et de l'inactivité physique dans les régions (métropole et outre-mer). Ils fourniraient des données objectives et non déclaratives permettant de mieux évaluer, et donc mieux argumenter l'enjeu de la lutte contre la sédentarité.

S'impliquer dans la préparation des Jeux olympiques de 2024

Les Jeux olympiques peuvent être une formidable vitrine pour communiquer autour du lien entre sport et santé, et plus généralement entre activité physique et santé. Il y a urgence à "entrer dans la boucle" : c'est fin 2018 que se décident les programmes et les actions qui auront un impact potentiel énorme en 2024. Le COD demande à Santé publique France de ne pas laisser passer une telle occasion et de se mettre d'urgence en rapport avec le Comité d'orientation des Jeux olympiques, si ce n'est pas déjà fait.

En matière d'implication de la société civile

Mettre en place des projets pilotes pour impliquer la société civile

Afin d'impliquer concrètement la société civile dans la bataille nutritionnelle, le COD réitère le point de la NOD qu'il avait approuvée en octobre 2017 : « Une première étape pourrait être le soutien de Santé publique France à deux ou trois projets pilotes, emblématiques de cette mobilisation collective que nous appelons de nos vœux et reproductibles dans d'autres régions ou sur d'autres thématiques. Parmi les thèmes susceptibles de faire l'objet de tels projets, on peut citer : la promotion du Nutri-Score ; l'éducation des enfants au décryptage des outils de marketing ; la tenue d'ateliers pédagogiques de cuisine ; la conception et la promotion d'outils de e-santé indépendants des marques ; le développement de bonnes

pratiques nutritionnelles en restauration collective ; la conception de nudges pour favoriser l'activité physique, etc. ».

Mettre en valeur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la sédentarité

Pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales en la matière, un "benchmark" des initiatives de lutte contre la sédentarité pourrait être réalisé et valorisé auprès des acteurs de terrain. Il porterait à la fois sur des actions localisées, et sur des actions destinées à des publics spécifiques (enfants, personnes âgées, migrants, etc.)

En matière d'outils numériques

Promouvoir des outils numériques d'aide au choix des aliments nutritionnellement plus intéressants

Face à la multiplication des applications d'aide au choix nutritionnel, Santé publique France pourrait développer ou soutenir des outils existants (exemple : Open Food Facts) donnant des informations objectives, vérifiées et fiables sur les aliments. Cela aiderait les consommateurs à faire le tri entre les applications, pour mieux faire le tri entre les produits.

PROCESSUS D'ELABORATION et de VALIDATION de la NOD

- Constitution d'un groupe de travail nutrition et désignation d'un coordinateur de groupe en 2017, production d'une première NOD dédiée à la nutrition (en ligne) ;
- Inscription de certaines propositions dans la programmation de l'agence ;
- Poursuite de la réflexion par le groupe de travail nutrition ;
- Inscription de points à l'ordre du jour des plénières du COD en 2018 ;
- Dialogues avec les équipes Santé publique France : conférences téléphoniques avec les équipes et transmission d'une note ;
- Rédaction d'une deuxième Note d'orientation et de dialogue sur le sujet de la nutrition, restitution en plénière du COD et approbation de la note le 4 octobre 2018 ;
- Envoi de la NOD aux équipes de Santé publique France ;
- Transmission de la NOD par le président du COD à la Direction générale de Santé publique France et à la présidente du CA en Novembre 2018 ; accord pour un passage au CA de 2019 ;
- Présentation de la NOD au Conseil d'administration de Santé publique France du 11 mars 2019 ;
- Accord pour présentation de la NOD au Conseil d'administration de Santé publique France de février 2020 (annulation du fait du Covid) ;
- Transmission de la NOD par le président du COD à la Direction générale de Santé publique France et à la présidente du CA le 15 octobre 2020 pour passage au CA du 30 novembre 2020.

VALEURS ET PRINCIPES QUE SOUHAITE REAFFIRMER LE COD

Le COD souhaite soutenir l'Agence pour porter les principes suivants et les faire valoir, ou du moins les rappeler, aux différents acteurs concernés par la santé publique, qu'ils soient étatiques, institutionnels ou acteurs de l'économie et de la distribution de produits ayant un impact sur l'état de santé des populations quels qu'ils soient :

- Les intérêts de santé publique doivent primer sur les intérêts économiques.
- L'égalité sociale doit être une préoccupation constante.
- La transparence est un levier indispensable.
- L'implication des citoyens et de la société civile doit se concevoir dans la durée et le plus en amont possible. Plus les citoyens et la société civile se sentiront "co-acteurs" de la politique de prévention,

de sa définition et de sa mise en œuvre, plus ils seront en mesure de s'impliquer et de jouer leur rôle de levier.

Le Comité d'orientation et de dialogue avec la société contribue à l'expression de la voix des citoyens à Santé publique France. Il s'agit de l'une des quatre instances de l'agence. Il est constitué de 19 citoyens, femmes et hommes, de 23 à 65 ans, de tous horizons et issus de tout le territoire. Le comité apporte une vision sociétale à l'agence, dans le cadre de quatre missions définies par le décret d'application de la loi relative à la création de l'agence :

- Contribuer à la qualité et à la pertinence des actions de l'agence en lui apportant sa vision des problématiques actuelles et futures de la santé publique et des questions de société qu'elles posent ;
- Proposer des priorités dans les domaines d'activité de l'agence et des orientations pour son programme annuel de travail ;
- Contribuer à l'amélioration des modalités de communication de l'agence, notamment en situation de crise sanitaire dans le cadre des orientations définies par le ministère chargé de la santé, et des conditions de diffusion des connaissances en santé publique auprès des différentes composantes de la population ;
- Permettre à l'agence de contribuer aux débats publics sur les questions de santé publique, notamment en présentant les connaissances scientifiques disponibles, et le cas échéant, le contexte d'incertitude scientifique dans lequel les décisions sanitaires doivent être prises.

Santé publique France accompagne le comité dans la réalisation de ses missions.

Pour en savoir plus sur le COD : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/notre-organisation/une-organisation-au-service-des-programmes/comite-d-orientation-et-de-dialogue>

*Article Art. R. 1413-26 du décret n° 2016-523 du 27 avril 2016

PRESENTATION DE SANTE PUBLIQUE FRANCE

Santé publique France est une agence créée en avril 2016, dont les missions sont définies à l'article L.1413-1 du code de la santé publique sont les suivantes :

- l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations
- la veille sur les risques sanitaires menaçants les populations
- la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé
- le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé
- la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires
- le lancement de l'alerte sanitaire

L'agence dispose, aux côtés du conseil d'administration, de trois instances qui conseillent et orientent les travaux de la direction, et du conseil d'administration : le conseil scientifique, le comité d'éthique et de déontologie et le comité d'orientation et de dialogue avec la société.

Pour en savoir plus : www.santepubliquefrance.fr